

## Jean-Baptiste André Godin à Jean-Augustin Barral, 25 avril 1848

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Barral, Jean-Augustin \(1819-1884\)](#) est destinataire de cette lettre  
[Minich, Jean François](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (186)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean-Augustin Barral, 25 avril 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26649>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 avril 1848](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Barral, Jean-Augustin \(1819-1884\)](#)

Lieu de destinationParis

## Description

RésuméSur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin indique à Barral qu'il a attendu que soient passées les élections pour lui annoncer qu'il souhaite, en raison de l'absence de numéraire, pouvoir récupérer les fonds ayant servi au cautionnement du procès, dont Barral détient les pièces ; il lui précise qu'il pourra recevoir de l'aide auprès de monsieur Minich, rue de la Roquette à Paris, dont le nom a été cité au cours de l'expertise.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Élections](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Minich, Jean-François](#)

Événements cités[Élections législatives \(23-24 avril 1848, France\)](#)

Lieux cités[rue de la Roquette, Paris](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBarral, Jean-Augustin (1819-1884)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Ingénieur
- Presse
- Sciences

BiographieIngénieur, journaliste et fouriériste français né en 1819 à Metz (Moselle) et décédé en 1884 à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne). Ingénieur chimiste, publiciste, spécialiste des questions agricoles, Jean-Augustin Barral est un des rédacteurs du journal fouriériste [La Démocratie pacifique](#) (Paris, 1843-1851) de

1843 à 1848, et il réalise diverses expertises judiciaires pour des affaires de contrefaçons.

---

NomMinich, Jean François

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Industrie (grande)
- Ingénieur

BiographieIngénieur mécanicien, fabricant d'appareils de cuisson et de chauffage au milieu du XIXe siècle. Etabli aux 51 et 55, rue de la Roquette puis au 40, rue Basfroid, et au 96 boulevard Beaumarchais à Paris.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

14 Juil 180

Paris

Monsieur Barrat

23 avril les élections étant terminées je crois pouvoir me rappeler à votre souvenir l'absence du numéraire que j'avais écrit vous avec plaisir le moment où je pourrais rentrer dans les fonds que peu être obligé de servir pour servir de cautionnement dans le processant que vous ai laissé les piécas entre les mains veuillez je vous prie examiner cette affaire le plus tôt possible et me la renvoyer

vous n'avez pas oublié que M. Münich en de la requête dont le nom a été cité dans l'expression pourra vous aider

veuillez agréer de la sympathique considération avec laquelle je vous serre la main

Berlaimont

Monsieur Célot

26 avril la différence que votre lettre me signalait entre les objets dont je pensais que vous aviez pris livraison et ceux que vous me dites avoir veus me parut à constater mon mandat comme suit  
lauf vérification des quantités que vous m'avez envoyé  
d'avoir une cuillière 90 Fr. 80  
un poile 70 53  
" 63 60  
pesant ensemble 179

vous me demandez que je vous avais promis réduction de 5 francs à peu près sur les cuillères et que la cuillère vous me dites avoir à poile que la conséquence de cette réduction ne doit pas être aussi forte malgré cela je vous reçois au prix de tarif de 70 francs sur ces trois objets ne sachant pas si vous avez les petites marmilles du poile 90 à qui j'aurai encore 3 francs en plus veuillez donc prendre note de mon mandat de fr 179 au lieu de fr 160  
et agréer